



ADAMA

PACK COFI

Pour un désherbage complet tout en souplesse

Nouvelle Réglementation



✓ **3 matières actives**
3 modes d'actions différents et complémentaires.

✓ **Une souplesse d'emploi**
COFI est utilisable sur de nombreuses céréales en pré ou post-levée.

✓ **Une efficacité optimisée**
Un pack efficace contre dicotylédones et graminées.

PACK COFI : 10L CODIX® + 10L LINATI®

CODIX®

Composition:

Diflufenicanil 40 g/L + Pendiméthaline 400 g/L.

Mode d'action: Bloque la germination des graines, la croissance des jeunes plantules et maîtrise ainsi les levées échelonnées

Conditionnement: Bidon 10L

LINATI®

Composition:

Prosulfocarbe 800 g/L.

Mode d'action: Agit de manière préventive sur les graines en germination et curative sur les jeunes plantes (jusqu'à 2 feuilles).

Conditionnement: Bidon 10L



PACK COFI

USAGES AUTORISÉS

Libellé de l'usage	Culture associée pour le produit	Dose max d'emploi	Nombre d'application/an	Délai avant récolte	Zone Non Traitée par rapport aux points d'eau	Zone Non Traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente	DSPPR***
LINATI®	15105912 - Blé*désherbage	Blé tendre d'hiver, triticale	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées(BBCH 13)	ZNT 5 mètres comportant un DVP de 5 mètres **	20 mètres (réductibles à 10 si matériel permettant une réduction de 90% de la dérive)
	15105913 - Orge*désherbage	Orge d'hiver	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées (BBCH 13)		
	15105912 - Blé*désherbage	Blé dur d'hiver	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées (BBCH 13)	ZNT 5 mètres	
CODIX®	Blé*Désherbage*	Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver Triticale	2,5 L/ha	1	90 jours	ZNT 20 m comportant un DVP de 5m **	5 mètres
	Orge*Désherbage*	Orge d'hiver	2,5 L/ha	1	90 jours	ZNT 20 m comportant un DVP de 5m **	

CODIX®
Composition
Diflufenicanil 40 g/L.
+ Pendiméthaline 400 g/L.

LINATI®
Composition
Prosulfocarbe 800 g/L.

* Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale (BBCH 05 à BBCH 10).
** DVP= Dispositif Végétal Permanent
Sous réserve du respect des articles 12, 14 et des conditions mentionnées à l'annexe 3 de l'arrêté du 12 septembre 2006
*** Distance personnes présentes / résidents (DSPPR) : Distance minimale à respecter entre la rame de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue. Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement conformément à l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Pour l'application du produit (pack), utiliser un dispositif homologué (buses anti-dérive) pour limiter la dérive de pulvérisation (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture). info.agriculture.gouv.fr/gede/site/bc-nagi/instruction-2023-282
 - Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles :
 - dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures, dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée :
 - ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures, ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.
- Les cultures non-cibles concernées figurent dans une liste actualisée mise à disposition des utilisateurs par le titulaire de l'autorisation. Cette liste de cultures est susceptible d'être modifiée par l'Anses dans le cadre de la Phytopharmacovigilance

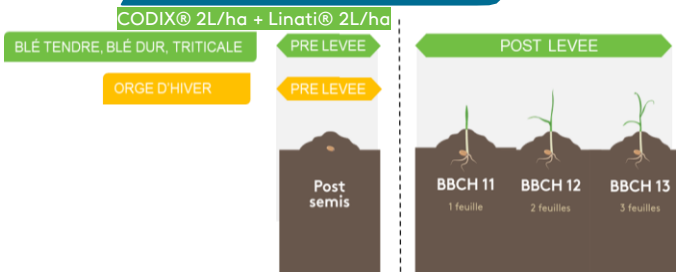
DESCRIPTIF DU PRODUIT

SPECTRE D'EFFICACITÉ

Très sensible	
Assez sensible	
Sensible	

	GRAMINEES	AGROSTIS	PATURIN	RAY GRASS	VULPIN	VULPIE	DICOTYLEDONES	ACHEMILLE	BLEUET	CAPELLE	COQUELICOT	FUMETERRE	GAILLET D'AUTOMNE	GERANIUM	LAMIER POUILLIERE	MATRICAIRE	PENSEE	RAVENELLE	REP COLZA	SENECON	COMMUN	STELLAIRE	VERONIQUES	
COFI Pré levée																								
COFI Post levée																								

STADES D'APPLICATION



LINATI

Respecter une distance d'au moins **10 mètres** entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel permettant une réduction de la dérive d'au moins 90 %.
 Ou à défaut,
 Respecter une distance d'au moins **20 mètres** entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits

LINATI® : AMM N°2190246-EC-Concentré émulsionnable-Prosulfocarbe 800 g/L-Danger-H304 ● H315 ● H317 ● H319 ● H410 ● EUH401.
 CODIX® : AMM N°2130140-SC-Suspension concentrée-Diflufenicanil 40 g/L + pendiméthaline 400 g/L-Attention-H361d ● H410 ● EUH208 ● EUH401.
 Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Octobre 2023. Annule et remplace toute version précédente.

LINATI®

DANGER
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



CODIX®

ATTENTION
 H361d: Susceptible de nuire au fœtus
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
 EUH208 : Contient de la pendiméthaline et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one . Peut produire une réaction allergique.
 EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.